

suiuante: le gouvernement peut-il délibéremment ne pas tenir compte d'une défaite importante sur une question essentielle d'intérêt public? Selon l'usage constitutionnel, le gouvernement n'a pas le droit de nous proposer des travaux ou de nous saisir de cette motion. Nous n'en démorçons certes pas... (*Applaudissements*)

C'est notre point de vue et nous sommes persuadés d'avoir raison. Nous sommes disposés à remettre la question au seul tribunal qui pourra trancher en dernier ressort, celui des électeurs. (*Applaudissements*)

Il y a deux jours, monsieur l'Orateur, vous avez dit que vous n'étiez pas à même de trancher des questions d'ordre constitutionnel; que vous n'en aviez pas le pouvoir. Le très honorable monsieur me met en demeure de faire quoi? De l'obstruction, pour empêcher les députés de débattre la motion? Je le répète, nous serons contents de laisser la décision aux électeurs.

Le gouvernement a subi deux défaites lundi soir. Premièrement, il a été battu sur une question qui engageait l'assise même de son programme financier. La Chambre tout entière, à l'exception de quelques vis-à-vis, a voté contre la mesure. Monsieur l'Orateur, si, avant de voter, on avait demandé à ceux qui occupent les banquettes d'avant, y compris le premier ministre, s'il s'agissait ou non d'un vote de confiance, ils auraient tous sans hésitation répondu: «Assurément». (*Applaudissements*)

Non seulement ils le croyaient avant de voter, mais on pouvait lire sur leur visage, après le vote, qu'ils savaient bien qu'il s'agissait d'un vote de confiance. (*Applaudissements*)

L'hon. M. Starr: Y compris le greffier de la Chambre.

L'hon. M. Stanfield: Je vois à sa place le leader à la Chambre du parti ministériel qui, plus que tout autre, est responsable chez les gens d'en face d'une pareille maladresse. (*Exclamations*) L'honorable représentant écoutera peut-être ce que j'ai à dire. Le premier ministre a cherché, toute la semaine, à donner aux Canadiens l'impression qu'il s'agissait d'un vote brusqué, pris à l'improviste et sans avertissement d'aucune sorte. Monsieur l'Orateur, on a protesté contre ces propositions au cours du débat sur le budget qui a été tenu avant la fin de l'année. Les partis d'opposition se sont opposés à la mesure à l'étape du comité. En fait, la seule obstruction réelle, dont j'ai été témoin depuis que j'ai été élu, est celle qu'ont faite, lundi dernier, les ministres de la Couronne, alors que le bill en était

à l'étape de l'étude en comité; ils ont cherché à prolonger le débat jusqu'à ce que le *whip* puisse les informer qu'ils avaient un nombre suffisant de soutiens présents pour leur permettre d'emporter la décision.

En outre, pourquoi avoir étudié ce projet de loi tant soit peu lundi? On l'a examiné lundi, parce que le leader suppléant de la Chambre avait dit à notre leader et à moi-même la semaine dernière qu'il fallait disposer du bill concernant l'impôt sur le revenu avant d'aborder l'examen des crédits supplémentaires.

L'hon. M. Starr: Qu'advient-il des crédits supplémentaires maintenant?

L'hon. M. Stanfield: On nous a dit qu'il fallait l'étudier avant de passer aux crédits supplémentaires et que nous ne pourrions aborder l'examen des crédits qu'après avoir disposé du bill. La Chambre en a été saisie jeudi, mais n'en a pas terminé l'examen, parce que—et je dis ceci, en toute sincérité, sans vouloir offenser personne—le ministre des Finances devait visiter une très belle région du Canada pour s'occuper d'affaires tout à fait étrangères à la Chambre. Je ne le lui reproche pas, car il en avait parfaitement le droit mais, pour cette raison, la Chambre a étudié d'autres mesures vendredi. Pourquoi avons-nous repris l'examen de la mesure concernant l'impôt sur le revenu lundi? C'est parce que le gouvernement voulait l'étudier et en disposer lundi avant de passer à d'autres travaux.

C'est dans ce contexte que le premier ministre parle de vote brusqué, de tromperie et ainsi de suite. La Chambre a été saisie de la mesure parce que le gouvernement le voulait, et tous les députés de l'autre côté savaient qu'elle devait être étudiée avant que la Chambre puisse passer à l'étude de la rallonge budgétaire.

Ainsi, l'adoption de la mesure était pour le gouvernement une question de la plus haute importance. Elle était urgente et devait être réglée avant que la Chambre puisse passer à d'autres travaux. Il ne s'agissait pas d'une mesure de peu d'importance, mais de la principale mesure fiscale du budget du gouvernement présenté à la Chambre en décembre dernier, qui tendait à l'augmentation de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. C'était le cœur même du programme fiscal et économique du gouvernement, programme d'administration, bonne ou mauvaise selon le point de vue, destiné à soutirer plus d'argent aux contribuables, à détendre l'économie pour enrayer l'inflation en ralentissant cette économie, et à augmenter le chômage.